

Neuchâtel, le 6 mars 2023

Des assemblées citoyennes pour faire fleurir la démocratie participative

Imaginer, proposer, inspirer la vie locale ! C'est l'objectif des nouvelles assemblées citoyennes de la commune de Neuchâtel, nouvel outil de démocratie participative déployé dans le cadre de la fusion. Dès ce printemps, sept assemblées seront réunies deux fois l'an sur l'ensemble du territoire. Chaque habitant-e de la ville pourra y soumettre des idées et des projets de proximité. Valangin ouvrira les feux le 29 mars.

C'est l'une des idées particulièrement innovantes voulues par la convention de fusion entre Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin : sept assemblées citoyennes vont naître ce printemps sur le territoire communal. Cet outil de démocratie et de proximité doit permettre de stimuler la participation citoyenne en donnant à l'ensemble de la population, quel que soit son âge ou son statut civique, la possibilité de s'impliquer dans la vie locale. Et après la large adoption par le Conseil général, en novembre dernier, du [règlement élaboré par la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers](#) relatif à leur mise en place, les assemblées peuvent désormais siéger.

« Nous sommes très heureux de voir éclore à Neuchâtel ces nouveaux instruments participatifs, qui permettront de s'impliquer dans la vie de sa commune et d'être force de proposition », a indiqué la présidente du Conseil communal, Nicole Baur, à l'occasion d'une conférence de presse tenue à Valangin. « Dans une société qui, de plus en plus, questionne la démocratie et ses autorités, il est particulièrement important de trouver de nouvelles formes de dialogue et des espaces de débat, le tout à une échelle locale. »

Découpage en sept zones

Un découpage du territoire en sept zones a abouti à la création d'autant d'assemblées : trois dans les villages de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin, et quatre sur le territoire de l'ancienne commune de Neuchâtel. La toute première assemblée citoyenne sera réunie le 29 mars à 19h30 au collège de Valangin. « L'un des points forts de ces assemblées est qu'elles seront ouvertes à toutes et tous : il n'est pas nécessaire d'avoir le droit de vote pour y prendre part. Nous espérons contribuer ainsi à vivifier le débat public et voir émerger des projets locaux et concrets auxquels la population aspire et s'identifie », a ajouté le conseiller communal Thomas Facchinetti,

en charge de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale. Toutes les personnes domiciliées à Valangin reçoivent ces jours un courrier du Conseil communal les invitant à participer. *« Nous en ferons de même, au fur et à mesure de la tenue des prochaines assemblées, pour l'ensemble des habitant-e-s de notre commune, qui sauront dans le même temps, en cas de doute, à quelle assemblée ils et elles sont rattaché-e-s »*, a précisé Thomas Facchinetti. Une carte figure également sur le [site internet de la Ville](#).

Trois moyens d'action

Trois moyens d'action, prévus dans le règlement ad hoc, seront à disposition des assemblées : le mandat citoyen, le projet citoyen et la résolution. *« Le projet citoyen, par exemple, permettra à une assemblée de mettre en œuvre une proposition destinée à améliorer la vie locale, avec son propre budget »*, a relevé Nicole Galland, présidente de la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers. *« Il semblait en effet important à la commission que des moyens soient alloués à chaque assemblée, afin que celle-ci puisse réaliser elle-même les projets retenus. »*

Trois services de la Ville – la Cohésion sociale, la Chancellerie et le Service de la population et des quartiers – seront chargés de l'aspect administratif des assemblées citoyennes. Après Valangin le 29 mars, l'assemblée de Corcelles-Cormondrèche sera réunie le 2 mai et celle de Peseux le 10 mai. Toutes seront organisées avant la mi-juin. Le site internet de la Ville, à l'adresse www.neuchatelville.ch/assembleescitoyennes, publiera les informations pratiques, les ordres du jour et les rapports.

Chaque assemblée se verra dotée d'un « bureau » de 3 à 9 membres, qui aura un rôle important d'animation et d'accompagnement. Ce bureau sera composé par tirage au sort parmi les personnes présentes à la première assemblée. Avec, évidemment, le droit de ne pas accepter ce mandat.

A noter enfin que le Dicastère du développement technologique, dans le cadre de la stratégie Smart City, étudie la mise à disposition d'une application citoyenne qui pourrait stimuler encore le dialogue entre les autorités et la population de Neuchâtel.

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Nicole Baur, présidente de la Ville, 032 717 74 01

Thomas Facchinetti, conseiller communal en charge de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, 032 717 75 01

Nicole Galland, présidente de la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers, 032 725 54 57